

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DU 204 Dénomination rue de Srebrenica (20^e).

M. Patrick KLUGMAN et M^{me} Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « rue de Srebrenica » à la voie identifiée par l'indicatif FU/20, créée dans le cadre du GPRU Saint-Blaise, à Paris (20^e) ;

Vu le plan annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Madame Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

La dénomination « rue de Srebrenica » est attribuée à la voie destinée à devenir publique, identifiée par l'indicatif FU/20, commençant au numéro 45 rue du Clos et finissant au numéro 74 rue Vitruve (20^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO